



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **31 JANVIER 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0019**

Objet : Zone d'activités intercommunale de La Buissière : cession d'un tènement à l'entreprise NEOCEN

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 64
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 10
Pour : 71
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

08 FEV. 2022

et affichage le

08 FEV. 2022

Secrétaire de séance :
Annie FRAGOLA

Le lundi 31 janvier 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 janvier 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Patricia BAGA à Patrick BEAU, Michel BELLIN - CROYAT à Régine MILLET, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef Tabet à Olivier SALVETTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la demande d'avis du Domaine déposée le 17 décembre 2021

La société NEOCEN souhaite acquérir un tènement d'une superficie d'environ 2 367 m² dans la zone d'activités intercommunale de la Buissière.

Le document d'arpentage élaboré dans le cadre de la vente définitive confirmera la superficie exacte du lot.

NEOCEN est une société par actions simplifiée créée en 2020, spécialisée dans les aménagements techniques et les réseaux sous pression en montagne. Gérée par M. MONCENIX, elle est actuellement située dans les locaux de la société Manang sur la zone de La Buissière. Elle appartient par ailleurs au même groupe que cette dernière société.

Dans le cadre de son développement et de ses ambitions, la société NEOCEN souhaite construire un bâtiment d'environ 650 m². Dans un second temps, elle réalisera une extension des bureaux de 276 m² et construira également un auvent.

NEOCEN compte à ce jour 6 emplois. Avec ce projet, la création de 12 emplois est prévue dans les 5 ans.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- céder à l'entreprise NEOCEN ou toute personne morale qu'elle souhaiterait lui substituer, un lot d'une surface de 2 367 m² environ, cadastré OA1103 et OA1104 au prix de 50 € HT le m² soit un total de 118 350 € HT environ
- l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 31.01.2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DEMANDE D'AVIS DOMANIAL

Dossier de saisine

Identification du demandeur	Nom : JEAN-FRANCOIS CLAPPAZ Fonction : Vice-président en charge de l'économie et du développement industriel
Coordonnées des personnes à contacter y compris pour une visite sur place	Nom, Prénom : Antzoulatos Tonis Téléphone : 04/76/90/51/56 Courriel : tantzoulatos@le-gresivaudan.fr

1. Description de l'opération envisagée (voir notice) :

- Nature et modalités particulières : Cession de foncier
 - Motif et contexte : Dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes Le Grésivaudan souhaite procéder à l'évaluation d'un terrain situé sur la d'activités de la Buisnière.
- Il s'agit d'un lot d'une superficie totale de 2 367 m².
- Calendrier prévisionnel : délibération prévue le 31 janvier 2021

2. Identification, description du bien (voir notice) :

- Références cadastrales : OA1104 et OA1103
- Adresse précise : Renevier, zone de la Buisnière.
- Description du bien (parcelle, nature des constructions, surfaces par types de biens..) : Parcelles non bâties.

3. Situation juridique du bien (voir notice) :

- Coordonnées des propriétaires (et des occupants éventuels) : le Grésivaudan est propriétaire de ces parcelles.
- Situation locative : terrains libres de toute occupation.

4. Urbanisme (voir notice) :

- Réglementation d'urbanisme applicable : PLU de la Buissière.
- Périmètres de protection : néant
- Servitudes administratives ou de droit privé : néant
- Réseaux et voiries : Ce lot sera vendu avec l'ensemble des réseaux secs et humides nécessaires à la bonne marche des entreprises.
- Surface de plancher maximale autorisée : 1 657 m².

5. Précisions complémentaires : (voir notice)

6. Liste des documents joints à la demande : (voir notice)

- DIA (copie de la DIA portant le cachet de la mairie et la date de réception)
- si des négociations sont en cours* : tous documents (courriers, projet d'acte ou de bail) précisant les prétentions des parties
- plan de situation et/ou extrait cadastral (indiquer les limites du bien à acquérir)
- documents d'urbanisme
- dossier de création des opérations d'aménagement
- plans – mesurages
- photos
- traité de concession / aménagement / etc...
- bail
- autres documents (à préciser)

Date de la demande : 17/12/2021

Signature :



Nom du signataire : Monsieur Jean-François CLAPPAZ

Documents à renvoyer à :

- **par messagerie** à : ddfip38.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
- **ou par courrier** à l'adresse suivante : Direction départementale des Finances publiques de l'Isère,
Service du Domaine
8, rue de Belgrade
38022 GRENOBLE CEDEX

